

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 18661

présenté par

M. Wulfranc et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article présente les objectifs de dépenses de la branche maladie pour 2023 en négligeant de faire apparaître les effets sur la santé des travailleurs d'un recul de l'âge légal de départ en retraite et d'une augmentation du nombre de trimestres cotisés nécessaires. Pour cette raison, les auteurs de cet amendement demandent la suppression de cet article.